

## ATTESTATION OPCVM

[Article 2 du règlement (UE) n°584/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 mettant en œuvre la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme et le contenu de la lettre de notification normalisée et de l'attestation OPCVM, l'utilisation des communications électroniques entre autorités compétentes aux fins de la notification, ainsi que les procédures relatives aux vérifications sur place et aux enquêtes et à l'échange d'informations entre autorités compétentes (JO L 176 du 10.7.2010, p. 16)]

La **Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF")** est l'autorité compétente à/au(x)/en  
(nom de l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM)

**Luxembourg.**

(Etat membre d'origine de l'OPCVM)

Adresse: **283 route d'Arlon, L-2991 Luxembourg**

Numéro téléphone: **(+352) 26251 2251**

Adresse électronique: **opc@cssf.lu**

Numéro de fax: **(+352) 26251 2601**

qui exerce les attributions prévues à l'article 97, paragraphe 1, de la directive 2009/65/CE.

Aux fins de l'application de l'article 93, paragraphe 3, de la directive 2009/65/CE,  
la **Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF")** certifie que  
(nom de l'autorité compétente, comme ci-dessus)

**ARCUS FUND SICAV**

(nom de l'OPCVM, c'est-à-dire le nom du fonds commun de placement, du unit trust ou de la société d'investissement)

est établi à/au(x)/en (nom de son Etat membre d'origine)

**Luxembourg**

a été créé le (date of approval of the fund rules or instrument of incorporation of the UCITS)

**01/03/2005**

sous le numéro d'enregistrement (numéro d'enregistrement de l'OPCVM dans son Etat membre d'origine, le cas échéant)

**3888**

auprès de (nom de l'autorité responsable de l'enregistrement, le cas échéant)

**Commission de Surveillance du Secteur Financier**

est établi à :

**L-3364 Leudelange, 10, rue Château de l'Eau**

(pour les sociétés d'investissement uniquement, adresse du siège statutaire de l'OPCVM)

est : (cocher la case appropriée)

soit ☐ un fonds commun de placement/unit trust

| Liste de tous les compartiments agréés dans l'Etat membre d'origine, le cas échéant |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Numéro de série                                                                     | Nom |

géré par la société de gestion :

(nom et adresse de la société de gestion)

ou ☒ une société d'investissement

| Liste de tous les compartiments agréés dans l'Etat membre d'origine, le cas échéant |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Numéro de série                                                                     | Nom              |
| 1                                                                                   | ARCUS JAPAN FUND |

qui : (cocher la case appropriée)

☒ a désigné une société de gestion

**FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY S.A.**  
**L-5826 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich**  
(nom et adresse de la société de gestion désignée)

ou ☐ est autogérée,

et remplit les conditions énoncées dans la directive 2009/65/CE.

(L'attestation doit être datée et signée par un représentant de l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM, d'une manière que cette autorité accepte pour la certification de documents. La personne qui signe doit indiquer ses nom, prénom et qualité.)

Luxembourg, le 12/10/2021  
COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER



Marco ZWICK  
DIRECTEUR

